



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**
Province de Québec

AVIS PUBLIC
Règlement no 226

ENTRÉE EN VIGUEUR

À tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier :

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE : Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier, à une séance tenue le 2 décembre 2019 au bureau municipal sis au 1743, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier, a adopté le règlement suivant :

– **Règlement numéro 226 modifiant le règlement de construction numéro 150**

QUE : Les personnes intéressées pourront consulter ledit règlement au bureau municipal sis au 1743, boul. Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC de la Jacques-Cartier le 23 JANVIER 2020.

FAIT À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, CE 6^E JOUR DE FÉVRIER 2020.


Heidi Lafrance,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Heidi Lafrance, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus le 6 février 2020.

FAIT à Saint-Gabriel-de-Valcartier ce 6^e jour de février 2020.


Heidi Lafrance,

Directrice générale et secrétaire-trésorière